

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 14/2017

Révision du PPA Le Village – Demande de crédit complémentaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après la commission) constituée par Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner et Philippe Muggli s'est réunie le 5 septembre 2017 en présence de la Municipalité in corpore afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions.

La commission s'est encore réunie le 11 septembre 2017 afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule :

Le Conseil communal a accepté en septembre 2006 l'octroi du crédit d'étude pour la révision du PPA Romanel-Village pour un montant de Fr. 205'000.-. Les dépenses à ce jour se montent à Fr. 288'727.- et vont, à terme, atteindre environ Fr. 325'000.-. Ce dépassement de Fr. 120'000.- doit être formellement accepté par l'organe délibérant.

Analyse :

Plusieurs événements ont retardé et impacté de façon importante la réalisation de cette étude, en particulier le chantier 1 du SDNL, l'introduction d'une taxe sur le financement des équipements communautaires, la nouvelle LAT et la révision du plan directeur cantonal et du PALM.

Ces éléments ont conduit à la nécessité de modifier le plan et le règlement du PPA Le Village, la mise en place d'une deuxième enquête publique ainsi que de nouvelles séances publiques d'information. En conséquence, des frais d'études complémentaires ont dû et devront être engagés afin de pouvoir enfin arriver au terme de cette procédure et permettre la construction de nouveaux logements sur ce PPA Le Village.

Position de la commission :

Du point de vue de la commission, il n'y a pas d'autre alternative que d'accepter ce préavis tel que proposé puisque plus de 70% du dépassement (CHF 85'700.-) a déjà été dépensé à ce jour. Nous souhaitons que ce cas reste une exception et que dans le futur, tout dépassement anticipé de crédit voté soit présenté au Conseil communal suffisamment tôt.

Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 14/2017 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal n° 014/2017 adopté en séance du 21 août 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- d'accepter ce Préavis municipal tel que présenté ;
- d'accorder un crédit supplémentaire d'étude de Fr. 120'000.- pour la réalisation des études complémentaires ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante, ou au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 11 septembre 2017

Le Président-rapporteur :



Philippe Muggli

Les autres membres :



Simon LOB



Ornella MORIER



Philippe NOËL



Philippe URNER